



# *Coopération Territoriale Européenne*

---

***INTERREG IV .....***  
**UNE OPPORTUNITE A SAISIR...?... !**

*D.DROMA*

*RER – 9 & 10 juin 2009*



# CTE / INTERREG

---

- Les fonds INTERREG sont apparus en 1991 sur une initiative de la Commission Européenne.
- L'une des idées maîtresses d'INTERREG est de **répondre aux préoccupations concrètes des citoyens.**
- De 2007 à 2013, 8,7 milliards € provenant d'INTERREG IV permettront de financer des projets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux.

# Un nouveau cadre européen



- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la **Coopération Territoriale Européenne (ex INTERREG)** est un objectif stratégique à part entière et constitue avec les objectifs **Convergence** et **Compétitivité Régionale et Emploi (FEDER et FSE)**, les 3 piliers de la **politique de cohésion européenne** pour la période 2007-2013.
- Les ressources disponibles pour la Coopération Territoriale Européenne s'élèvent à environ **872 M€ pour la France**, 194 M€ pour la Belgique, 247 M€ pour les Pays Bas et 722 pour le Royaume Uni.

## **Le programme est structuré autour de 3 volets :**

- o **la coopération transfrontalière** le long des frontières terrestres et maritimes de l'UE visant à répondre à des problèmes de nature locale et guidés par la notion de proximité
- o **la coopération transnationale** visant à développer des projets stratégiques importants sur de grands espaces contigus tel que l'Europe du Nord-Ouest.
- o **la coopération interrégionale** permettant aux régions de continuer à coopérer en réseau et à échanger leurs meilleures pratiques à l'échelle de l'Europe toute entière



# Et le Nord Pas de Calais ?

---

- La Région Nord-Pas-de-Calais est éligible aux trois volets de l'objectif de coopération territoriale et participe à **quatre programmes de coopération** :
- Le programme de coopération **transfrontalière INTERREG IV A : France – Wallonie – Flandres**  

- Le programme de coopération **transfrontalière maritime INTERREG IV A :**
  - **France – Royaume-Uni – Flandres**  

- Le programme de coopération **transnationale INTERREG IV B : Europe du Nord-Ouest**  

- Le programme de coopération **interrégionale INTERREG IV C.**



# Quels objectifs ? (1)

---

## ■ Développement économique

- *Favoriser le développement économique de la zone par une approche transfrontalière cohérente et intégrée (FWV)*
  - *Appuyer l'innovation et la recherche et améliorer la compétitivité*
- *Créer une zone accessible, attractive et compétitive au niveau économique (2 mers)*
  - *Promouvoir et encourager l'esprit d'entreprise et le développement de nouvelles initiatives commerciales*
- *Soutenir l'économie de la connaissance (B)*
  - *Faciliter le transfert des innovations et des savoirs en produits, processus et services commercialisables*
  - *Renforcer les collaborations Recherche - Industrie*
  - *Développer des réseaux et des clusters en activité dédiés à l'innovation*



## Quels objectifs ? (2)

---

- Développement durable & qualité de vie
  - *Dynamiser la gestion commune du territoire par un, coordonné et intégré du cadre de vie (FWV)*
  - *Promouvoir et développer un environnement sûr et sain (2 Mers)*
    - *Stimuler l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables*
  - *Soutenir la gestion durable des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques (B)*



## Quels objectifs ? (3)

---

- *Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun*
  - *en améliorant l'offre et en facilitant l'accès aux services transfrontaliers,*
  - *En appuyant le développement et la coopération en matière d'éducation et de formation*



## Et la recherche ... ?

---

- *Les universités, centres de recherche, ... sont des opérateurs pouvant participer aux projets INTERREG, tant en matière de recherche que de formation ;*
  - *soit directement, en particulier dans INTERREG IV A,*
  - *soit indirectement en tant que conseils & experts accompagnant la réflexion des collectivités et acteurs territoriaux (CCI, Conseil Régional, Agence Régionale d'Innovation, .....).*



# Les projets type à initier...

---

- *des recherches action,*
- *la constitution de réseaux d'échange - partage de compétences/ressources sur des thèmes techniques (TIC, chimie, agro alimentaire, santé...) ou transversaux (entrepreneuriat, créativité, innovation...),*
- *le développement et le partage de structures collectives,*
- *la mise en place de partenariats de recherche public/privé, en liaison avec les pôles de compétitivité,*
- *le développement de filières innovantes : énergies renouvelables, matériaux propres, ...*
- *la réponse à des problématique spécifiques des territoires :*
  - *développement technologique des entreprises,*
  - *utilisation des nouvelles technologies,*
  - *développement durable,*
  - *gestion énergétique, culture, tourisme, aménagement du territoire....*



# Un constat

---

- Une participation de la recherche dans les précédents programmes III
- Une volonté de participer dans INTERREG IV
- Néanmoins .... Perception ambiguë des relations ....
  - Un désamour ?
    - Complexité
    - Homogénéité
    - Temporalité
  - Des interrogations ... lourdes de conséquences